



Yvelines • Hauts-de-Seine

PROCES-VERBAL

COMITÉ TECHNIQUE

DU

9 décembre 2019

État de présence

Représentants de l'administration

TITULAIRES	Qualité	Présence	Vote
Jeanne BECART	Vice-présidente de la commission Personnel, administration générale		X
Grégory DEBOUT	Chef du service interdépartemental de l'archéologie préventive		X
Sophie DUJARDIN-JOSEPH-FRANCOIS	Chef du service interdépartemental des agréments et des adoptions		X
Ghislain FOURNIER	Président de la commission Personnel, administration générale		X
Pierre NOUGAREDE	Directeur du service interdépartemental de l'entretien et de l'exploitation de la voirie		X

SUPLÉANTS	Qualité	Présence	Vote
Rita DEMBLON-POLLET	Membre de la commission Personnel, administration générale		
Caroline BUSTOS	Archéologue chargée du suivi administratif des opérations		
Corinne PETIT-GROUD	Adjointe au chef du service interdépartemental de l'archéologie préventive		
Josette JEAN	Membre de la commission Personnel, administration générale		
Morgane SANCHEZ	Adjointe au directeur du service interdépartemental de l'entretien et de l'exploitation de la voirie		
		Votants : 5	

Représentants des organisations syndicales

TITULAIRES	Organisation syndicale	Présence	Vote
Aurélie SUBTIL	CGT		X
Gaël BECOT	Convergence syndicale		X
Hervé GENINASCA	Convergence syndicale		X
Yves BERRY	Convergence syndicale		X

SUPLÉANTS	Organisation syndicale	Présence	Vote
Thierry COUPEAU	CGT		
Laurent HENU	CGT		
Sandrine LEFEVRE	Convergence syndicale	X	
Jean-Pierre BURDET	Convergence syndicale		
Eric CELERIER	Convergence syndicale	X	
		Votants : 4	

Monsieur Ghislain FOURNIER ouvre la séance à 11 heures.

Monsieur Dominique BENOIT, Secrétaire général de l'Etablissement public interdépartemental, assure les fonctions de secrétaire de séance.

A l'invitation de Ghislain FOURNIER, Monsieur Hervé GENINASCA est désigné secrétaire adjoint de séance.

ORDRE DU JOUR

* * * * *

- 1) Approbation du procès-verbal de la séance du 17 juin 2019
- 2) Modification de la composition du Comité technique
- 3) Présentation du bilan CNAS 2018 et des éléments provisoires 2019
(Présentation effectuée par Sébastien BAUDOUI, chargé de développement)
- 4) Coopération en matière d'entretien et d'exploitation de la voirie entre l'Etablissement public interdépartemental Yvelines/Hauts-de-Seine et la communauté urbaine Grand Paris Seine & Oise
- 5) Tableau des effectifs - création et suppression de postes à temps complet
- 6) Rapport annuel sur l'application des dispositions relatives à l'obligation d'emploi de travailleurs handicapés (pour information)
- 7) Relevé des suites de la séance du 17 juin 2019
 - Présentation du RIFSEEP (présentation effectuée par Delphine WALTER-SCHOTT, cadre référent statutaire au service gestion statutaire et rémunérations de la Direction des Ressources Humaines du département des Hauts-de-Seine)
- 8) Questions diverses

Point n°1 – Approbation du procès-verbal de la séance du 17 juin 2019

VOTE DU COLLEGE DES REPRESENTANTS DE LA COLLECTIVITE

Pour	5	
Abstention		
Contre		
⇒ AVIS FAVORABLE		

VOTE DU COLLEGE DES REPRESENTANTS DU PERSONNEL

Pour	4	
Abstention		
Contre		
⇒ AVIS FAVORABLE		

Point n°2 – Modification de la composition du Comité technique

Suite au détachement de Monsieur Yann FISANNE à compter du 18/11/2019, Monsieur Ghislain FOURNIER indique qu'un arrêté n°EPI-2019-09 fixant la nouvelle composition du Comité technique a été signé par Monsieur le Président de l'Etablissement public interdépartemental le 04/12/2019.

Monsieur Philippe PENNEQUIN a été informé de sa désignation dès le 05 décembre. Il a été invité à la réunion et a reçu le dossier de séance.

Point n°3 – Présentation du bilan CNAS 2018 et des éléments provisoires 2019 (pour information)

Monsieur Sébastien BAUDOUI, chargé de développement, présente le bilan 2018 et les éléments provisoires 2019.

Les membres du Comité technique formulent les remarques suivantes :

CGT :

Les coupons-sport pourraient-ils être utilisés en plusieurs fois pour correspondre au paiement échelonné que proposent certaines associations ?

⇒ Non

Les coupons-sport pourraient-ils être calculés en rapport avec la composition familiale ?

⇒ Non

CONVERGENCE SYNDICALE :

Les différents avantages sociaux dont peuvent bénéficier les agents de l'EPI semblent ne pas être suffisamment connus. Des actions de communication pour informer de leur existence et de leur modalité d'utilisation pourraient être utiles.

Monsieur Sébastien BAUDOUI précise :

- que le catalogue Meyclub propose une billetterie en France mais aussi à l'étranger
- que la prestation CESU est très peu utilisée
- ⇒ un rappel sera fait aux adhérents avec l'envoi du nouveau catalogue
- que de nouveaux partenaires vont être proposés au Conseil d'administration du CNAS le 10 décembre
- qu'il est possible de demander le référencement d'un partenaire même hors département
- qu'un forum sera organisé pour le département des Yvelines en avril 2020 sur le site Alpha et communiquera les dates des forums organisés dans les communes Hauts-de-Seine

Le support de présentation est annexé au procès-verbal.

Point n° 4 – Coopération en matière d'entretien et d'exploitation de la voirie entre l'Etablissement public interdépartemental et la Communauté Urbaine GPS&O

Les membres du Comité technique examinent le projet et formulent les remarques suivantes :

CONVERGENCE SYNDICALE :

CGT :

Le rapport est jugé trop succinct et les éléments transmis sont insuffisants pour prendre position

- ⇒ le contenu du rapport précise le cadre juridique de la coopération ainsi que les interventions envisagées.

CONVERGENCE SYNDICALE :

Quelles seront les interventions en matière de viabilité hivernale ?

- ⇒ principalement le rabattement vers les collègues

Y a-t-il des conséquences en ce qui concerne les pouvoirs de police ?

- ⇒ aucune

Le bilan sera-t-il global ou par thématique ?

- ⇒ un bilan sera présenté pour chaque convention d'application

CGT :

Cette coopération aura-t-elle un impact sur les agents ?

Y aura-t-il des tâches supplémentaires ?

- ⇒ des moyens matériels et humains supplémentaires seront affectés dans ce cas
- ⇒ une enveloppe spécifique est annoncée dans le Débat d'orientation budgétaire 2020 et les inscriptions budgétaires prévues au Budget primitif

VOTE DU COLLEGE DES REPRESENTANTS DE LA COLLECTIVITE

Pour	5	
Abstention		
Contre		
⇒ AVIS FAVORABLE		

VOTE DU COLLEGE DES REPRESENTANTS DU PERSONNEL

Pour		
Abstention	4	
Contre		

Point n° 5 – Tableau des effectifs – création et suppression de postes à temps complet

Les membres du Comité technique examinent le projet et formulent les remarques suivantes :

CONVERGENCE SYNDICALE :

Quel est le poste concerné par cette création ?

- ⇒ il s'agit d'un poste de chargé d'opération pour le service de la politique de l'entretien et de l'exploitation / unité ouvrages d'art

VOTE DU COLLEGE DES REPRESENTANTS DE LA COLLECTIVITE

Pour	5	
Abstention		
Contre		
⇒	AVIS FAVORABLE	

VOTE DU COLLEGE DES REPRESENTANTS DU PERSONNEL

Pour	4	
Abstention		
Contre		
⇒	AVIS FAVORABLE	

Point n° 6 – Rapport annuel sur l'application des dispositions relatives à l'obligation d'emploi de travailleurs handicapés (pour information)

Les membres du Comité technique ne formulent pas de remarque.

DEPASSEMENT DU QUOTA D'HEURES SUPPLEMENTAIRES AUTORISEES :

CONVERGENCE SYNDICALE :

Est-il possible de préciser s'il s'agit des mêmes agents ou d'agents différents d'un mois sur l'autre ?

⇒ cette précision sera apportée à partir de janvier 2020

PRESENTATION DU RIFSEEP :

Delphine WALTER-SCHOTT, cadre référent statutaire au service gestion statutaire et rémunérations de la Direction des Ressources Humaines du département des Hauts-de-Seine Présentation du RIFSEEP accompagnée de Perrine GERMAIN, chef du service gestion statutaire et rémunération, présente le RIFSEEP.

Les membres du Comité technique formulent les remarques suivantes :

CONVERGENCE SYNDICALE :

Comment sont calculés les coefficients IFSE et CIA ?

⇒ le mode de calcul retenu pour l'Etablissement est celui du Conseil départemental des Hauts-de-Seine,

⇒ Cette réponse n'apportant pas les précisions attendues, il a été convenu que les RH communiqueraient des éléments plus précis sur la manière dont sont calculés ces coefficients

Comment est fixée l'enveloppe pour le CIA, quels sont les montants par service/unité?

Le coefficient de l'IFSE est-il un plafond ?

⇒ non. Le coefficient IFSE est fixe par cotation d'emploi repère et par grade

Lors de la mise en place du RIFSEEP par cadre d'emploi (après la parution des décrets), il est nécessaire d'avoir des éléments communiqués aux membres du Comité Technique permettant d'en mesurer les impacts, par exemple de connaître combien d'agents y perdent et combien y gagnent (avec les montants) ?

⇒ Le montant global est identique dans les deux systèmes

⇒ La répartition IFSE part fixe / CIA part variable laisse plus ou moins de marge de manœuvre au manager les années suivantes

⇒ La part variable est contingentée par des règles propres à chaque collectivité

Que se passe-t-il en cas de promotion / changement de grade ?

⇒ Ce sont les règles du nouveau cadre d'emploi qui s'appliquent

Questions diverses

Aucune question diverse n'a été transmise au Président.

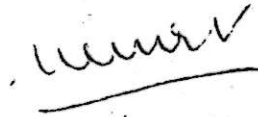
L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur Ghislain FOURNIER remercie chacun pour sa présence et lève la séance à 13 heures.

Le Président,

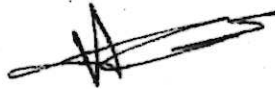


Ghislain FOURNIER
Président de la commission
Personnel, administration
générale

Le Secrétaire,



Dominique BENOIT
Secrétaire général
de l'Etablissement public
interdépartemental



Hervé GENINASCA
Secrétaire adjoint,